le peuple.VS

Numéro 210
Août 2024



La polyphonie plutôt que la cacophonie

JAB CH-1950 Sion 1

LA POSTE

2e pilier : cette réforme est une arnaque 4

50 ans de la Maison du peuple 10

Nul doute que nous sommes nombreuses et nombreux à nous être réjouis au soir du 7 juillet dernier, 2e tour des législatives françaises. La victoire des partis de gauche unis sous la bannière du Nouveau Front Populaire était un formidable signe d'espoir. La preuve que quand la gauche se rassemble au-delà des désaccords, elle peut inverser le cours d'une élection. La preuve aussi que quand ses courants s'entendent sur l'essentiel, elle peut proposer un projet de société à même de séduire une majorité de la population.

Malheureusement, à l'heure d'écrire ces lignes, la concrétisation de cette victoire électorale n'a pas eu lieu. Les raisons en sont diverses, à commencer évidemment par l'obstination du roitelet élyséen qui a cassé son jouet et ne

Suite en page 2

Edito



Edito

Suite de l'édito

semble plus savoir comment le réparer. Mais les partis de gauche eux-mêmes portent une part de responsabilité. Parce que l'harmonie qui a mené à la victoire du 7 juillet a rapidement connu ses premières dissonances. Les égos et les points de vue tout à coup à nouveau irréconciliables ont permis aux ennemi·es du Nouveau Front Populaire de pointer la désunion. Souhaitons à nos camarades français de vite retrouver le chemin du rassemblement, ils en auront besoin pour tenir tête à leurs adversaires politiques jamais avares, eux, de petits arrangements opportunistes.

Mais ne jetons pas trop vite la pierre à nos voisins. Même dans la si consensuelle politique Suisse, il arrive fréquemment que des voix s'opposent au sein d'un même parti. Le PS ne fait pas exception. Et s'il est toujours sain que le débat – même vif – puisse avoir lieu dans une formation politique, il est essentiel de ne jamais oublier les valeurs communes qui nous lient, au-delà des clivages.

Barbara Lanthemann, dont c'était le mois dernier l'ultime numéro en tant que rédactrice en cheffe du Peuple.VS, a toujours permis à toutes les voix de la gauche valaisanne de trouver leur place dans notre journal. Au nom de tout le comité, nous la remercions pour cela et pour tout le travail fourni durant ces années. Et nul doute que Yoann Bodrito, à qui nous confions dès le mois d'août les manettes du journal, saura en faire de même. Bienvenu à lui et vive la polyphonie !

Melina Schröter,
présidente du comité du Peuple.VS

Carte blanche

Yannick Buttet Président : reflet d'une société en retard sur son temps

Près de 10'000 personnes ont signé une pétition exigeant la démission de Yannick Buttet (YB) de la présidence de la Chambre valaisanne de tourisme (CVT), donnant suite à de nombreuses réactions politiques, économiques, féministes et syndicalistes.

Malgré cela, YB bénéficie toujours de soutien invoquant son droit à une deuxième chance et à l'oubli après avoir purgé ses peines.

Le cas de YB soulève des questions importantes concernant le droit à l'oubli et le respect des victimes. Le droit à une deuxième chance suggère que les individus ayant commis des infractions devraient pouvoir se racheter. Cela inclut-il nécessairement le droit à l'oubli ? Ethiquement, il est crucial de considérer les intérêts des parties concernées. D'un côté, YB a le droit de travailler en vue de sa réhabilitation ; il occupe actuellement divers postes. De l'autre, la dignité des victimes de YB doit être respectée, ce qui n'est pas le cas, car l'une d'elles l'aura comme supérieur hiérarchique.

La procédure de nomination des membres de la CVT est critiquée : cooptation, manque de transparence, candidat unique proposé, suggérant un copinage. De plus, cette nomination relance le débat sur la sous-représentation des femmes dans les instances dirigeantes en Valais, qui n'occupent que 12 % des sièges décisionnels économiques importants pour le canton.

Cette nomination semble d'un autre temps : celui de la politique des copains, où les femmes n'avaient pas droit à la parole, et où un seul parti régnait sur le Valais. La nomination à la présidence d'une organisation économique en vue d'un ex-politicien condamné à deux reprises pour contrainte, appropriation illégitime, attouchements sexuels et propos grossiers doit être rejetée. A l'ère post-#MeToo, le Valais ne peut plus tolérer des pratiques d'un autre temps. La transparence, l'inclusion et le respect des victimes doivent primer pour garantir un leadership moralement et éthiquement acceptable.

Paola Riva Gapany,
co-présidente des femmes socialistes du Valais romand

Quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt



La proximité temporelle entre le rétropédalage du Conseil d'Etat sur le projet Rhône 3 et les inondations survenues ces dernières semaines dans notre canton auraient de quoi nous faire sourire, si l'ironie avait sa place dans un sujet si sérieux.

Disons-le tout de suite : les événements climatiques extrêmes vont se répéter et s'intensifier. La crise climatique laisse peu de place au hasard en la matière. Chaleurs extrêmes, fontes précipitées des glaciers, débordement des cours d'eau, disparitions d'espèces… le monde scientifique s'accorde sur ce point, n'en déplaise à certains politiques qui préfèrent prendre ça à la légère et verser dans l'électoralisme.

Chaque correction du Rhône a fait suite à une crue, ou à un risque trop fort en la matière. C'était vrai lors de la première correction entre 1863-1894, suite aux crues de 1860, et lors de la deuxième entre 1936-1961, suite aux crues de 1897 (déjà !) et 1935. Les crues de 1987, 1993 et 2000 sont les moteurs du projet de troisième correction.

Face à une nature toujours plus difficilement maîtrisable, il faut enfin être visionnaire, et enfin faire avancer un projet qui tienne sur la durée.

On le voit bien : les récentes intempéries et crues survenues en Valais vont très probablement se répéter – et avec elles, leurs conséquences pour les gens, pour la nature, pour les infrastructures, pour l'économie. Malheureusement, la politique a souvent la mémoire courte. En mai dernier, le Conseil d'Etat annonçait revoir à la baisse ses plans pour la troisième correction du Rhône, à l'aune d'un nouveau « rapport » dont la scientificité semble au



mieux questionnable – de là dire que le Gouvernement a cherché un bureau partageant sa vision politique afin de justifier une décision déjà prise, il n'y a qu'un pas.

Espérons que les événements tragiques des dernières semaines seront une piqûre de rappel efficace pour les responsables du dossier et du récent rétropédalage. Face à une nature toujours plus difficilement maîtrisable, il faut enfin être visionnaire, et enfin faire avancer un projet qui tienne sur la durée. Il ne peut pas y avoir de démesure en matière de sécurité à long terme de la population. Plus d'un siècle et demi de projets visant à maîtriser le Rhône, et des crues qui surviennent malgré tout, appuient cette idée. Mais quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt.

Clément Borgeaud,
président du PSVR

Merci pour tout, Barbara !

Je ne pouvais pas rédiger cet article sans y remercier notre rédactrice en cheffe. Barbara, tu as été, durant 7 ans, la cheville ouvrière de ce journal. Merci pour tout le travail, et pour ta patience face aux retards de certain·es rédacteur·trices (j'ai pu en faire partie…).

Lors de notre dernière assemblée générale, un camarade présent t'a adressé quelques mots, que je me permets de paraphraser ici : « merci pour ton écriture toujours claire et compréhensible, c'est important pour un journal de parti d'être compris par les membres ». Je ne peux qu'abonder en son sens. Tu as toujours eu à cœur de rendre la politique – et ses représentant·es – accessible à toutes et tous. Dans ton travail de rédactrice en cheffe, mais aussi dans ton engagement politique. Tu as fait tiens les slogans de notre camarade Mathias Reynard, « l'humain d'abord », « l'humain toujours ».

Au nom du PSVR, merci du fond du cœur pour ton engagement en faveur de nos valeurs, et tout le meilleur à toi pour la suite, camarade !

2e pilier : cette réforme est une arnaque

Les gens qui vivent de leur travail savent très bien quels sont les principaux problèmes en matière de rentes du 2e pilier. Ils sont vite résumés : d'abord, les rentes sont trop basses. Alors que les cotisations n'ont pas cessé d'augmenter au cours des 15 dernières années, les nouvelles rentes, elles, diminuent.

Ensuite, les retraité·es sont aussi confrontés à d'importantes difficultés : leurs rentes du 2e pilier perdent de la valeur constamment en raison de l'inflation, car elles ne sont pas indexées.

Enfin, trop d'acteurs impliqués dans la gestion du système se servent au passage sur la manne des avoirs de vieillesse. Sur 10 ans, 67 milliards ont été accaparés par l'industrie financière !



Une réforme de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP, 2e pilier) devrait régler ces questions, car elles sont essentielles pour des millions de travailleurs et de retraités dans le pays. Malheureusement, le projet soumis en votation n'apporte aucune amélioration. Au contraire, il menace d'aggraver la situation. Voyons plutôt :

- la réforme de la LPP encourage la baisse des rentes désastreuse qui touche le 2e pilier depuis 15 ans, en réduisant le taux de conversion obligatoire – de 12 % ! Les baisses de rentes iront jusqu'à 3200 francs par an. Elles touchent des professions à salaire moyens : les victimes sont peintres, boulangères, coiffeuses ou vendeurs.
- En parallèle, la réforme revoit à la hausse les déductions obligatoires. Il en coûtera jusqu'à 2400 francs de plus par an aux salarié·es. Autrement dit : les salaires nets diminueraient encore, dans un contexte de hausse des prix généralisée.
- Les cotisations supplémentaires améliorent certes quelque peu la perspective de rente. Mais le rapport prix-prestations est catastrophique. Car en raison de la baisse du taux de conversion, nombre de travailleurs, en particulier ceux âgés de 50 ans et plus, accumuleront certes un petit peu plus de capital mais recevront malgré tout … moins de rente !
- Pour les salaires très bas, et pour les temps partiels, donc en particulier pour les situations qui concernent les femmes, le deal ne fonctionne pas non plus : même avec une petite amélioration de la rente du 2e pilier, le cumul AVS + LPP ne permettra pas de vivre à la retraite. Il faudra donc quand même demander les prestations complémentaires. Autrement dit : moins de salaire net durant la vie active, mais pas un franc de plus à la fin du mois à la retraite !
- Pour les retraité·es actuels, le problème de la compensation du renchérissement persiste. Ces trois dernières années, avec le retour de l'inflation, les rentes LPP ont perdu plus de 5 % de leur valeur. Ca fait 100 francs par mois de pouvoir d'achat en moins, pour une rente moyenne. La réforme n'y change rien – pire, elle réduira la marge de manœuvre des caisses de pension pour indexer les rentes.
- Gestionnaires, experts et courtiers pourront en revanche continuer à se servir au passage sur nos cotisations et nos avoirs. Toutes les propositions pour limiter les coûts et les profits ou améliorer la surveillance des caisses ont été rejetées. Le gâteau s'agrandit, les profiteurs se régalent.

L'environnement des taux d'intérêt bas était supposé mettre les caisses de pension en difficulté. C'est la raison principale invoquée au moment d'initier cette réforme. Or non seulement les caisses ont très bien traversé cette période en profitant de la hausse des actions et de l'immobilier, mais en plus les taux négatifs appartiennent désormais au passé. Résultat : les caisses de pension se portent très bien aujourd'hui. Et nous devrions payer plus, toucher moins, tout en laissant l'industrie financière prospérer sur notre dos ? Ce n'est ni nécessaire, ni juste. Il faut un « non » clair et net – et empoigner ensuite enfin les vrais problèmes du 2e pilier !

Benoît Gaillard,
responsable de la communication
Union syndicale suisse

La santé ne doit pas être une affaire privée !

Les stratégies néolibérales en œuvre mènent au démantèlement progressif des services publics.

Dans le système de santé, les attaques de la droite mandatées par les lobbys des caisses-maladie et des prestataires de soins privés sont particulièrement féroces. Pour comprendre le danger que pose la privatisation, nous vous proposons de parler du cas précis des organisations de soins à domicile privées (OSAD) en Valais.

En Valais, l'offre du système de soins à domicile n'est pas uniquement publique, mais également investie par des organisations privées. Au Syndicat des services publics, nous avons reçu plusieurs dénonciations de non-respect du droit de travail, ainsi que de mise en danger de la patientèle.

Certains minima légaux concernant le droit du travail sont systématiquement violés par certains employeurs. Le temps de déplacement entre les lieux de domicile des patient·es, par exemple, n'est pas considéré comme temps de travail. Une autre infraction concerne la communication des horaires de travail au personnel soignant. Dans certaines de ces OSAD, les plannings ne sont pas annoncés, comme prévu par la loi, au moins deux semaines à l'avance. De plus, les horaires de travail changent régulièrement, sans en notifier les soignant·es qui doivent vérifier eux et elles-mêmes leur horaire tout au long de la journée. Ces changements d'horaires ne devraient d'ailleurs pas être au détriment des soignant·es, qui se retrouvent à devoir compenser des heures non effectuées en raison de l'annulation d'une visite par un·e patient·e, ou au contraire à devoir prolonger inopinément leur journée de travail, ce qui impacte négativement leur vie privée.

Les OSAD recherchent le profit. Il n'est pas étonnant qu'elles tentent de réduire leurs frais de fonctionnement au maximum. Cette vision de la santé comme objet de bénéfice possible est fondamentalement en opposition avec les valeurs que nous prônons. La santé doit être un service public : l'intérêt lucratif ne devrait pas être prépondérant. Outre un problème essentiellement idéologique, cette vision entraîne des attitudes malveillantes, comme le fait de limiter le nombre d'infirmier·ères ou d'ASSC pour les remplacer par des auxiliaires de santé moins formé·es et donc aux salaires moins élevés. Ces OSAD doivent donc déléguer des actes médico-techniques complexes à des auxiliaires de santé qui n'ont pas été formé·es pour ça, mettant éventuellement en danger des patient·es et engageant la responsabilité du personnel soignant.

A l'heure actuelle, ces structures de soins complètent l'offre des CMS, qui de leur côté font face à une forte croissance des besoins, au vu de l'évolution démographique de la population, et sont confrontés à de graves pénuries de personnel. Dans cette situation, des partenariats entre prestataires publics et privés se développent. Il est dès lors plus que jamais indispensable de réclamer des outils de contrôle efficaces, pilotés par des services cantonaux mieux dotés en personnel, et que ces contrôles portent sur la qualité des soins autant que sur les conditions de travail.



Face à ces situations, il est nécessaire de protéger et développer nos services publics sans mettre notre santé à la merci des assureurs ou des organisations privées. La prochaine bataille syndicale importante portera d'ailleurs sur la nouvelle contre-réforme de la LAMal nommée EFAS sur laquelle nous voterons en novembre : elle propose de donner encore plus de pouvoir aux assureurs. Le SSP, qui a mené à bien la récolte de signatures en vue du référendum, s'engagera fermement contre cette révision.

Si vous travaillez dans une OSAD et estimez que vos droits ne sont pas respectés : prenez contact avec le SSP au 027 323 26 60 ou à l'adresse valais@ssp-vpod.ch

Natalie D'Aoust-Ribordy
et Julien Berthod, SSP Valais

Pride Martigny: Soi-même, partout!

C'est sur la terrasse d'un café à Uvrier que je rencontre Cindy Giroud, porte-parole de la Pride de Martigny qui s'est tenue les 19 et 20 juillet dernier. La rencontre a lieu un bon mois avant la Pride, de quoi donc discuter de moult sujets avant le grand jour.

Cindy Giroud est entrée au comité de l'association Alpagai il y a huit ans déjà. Cette association active en Valais, ouverte à toutes les personnes concernées par les questions de genre et d'identité sexuelle, avait été fondée en 1994. Cindy Giroud, maman d'un petit garçon de 4 ans, mène sa vie tambour battant. L'idée d'une troisième Pride



en Valais, après celle de 2001 et 2015, n'avait alors pas encore germé dans son imaginaire de fraîche militante. Naturellement préoccupée par de nombreuses causes, le droit des enfants, des personnes LGBT, de la violence faite aux femmes, c'est son partenaire Virgil qui l'a amenée à s'investir davantage au sein de l'association Alpagai.

Qu'est-ce qui a motivé le choix de la ville de Martigny?

En juillet 2021, une agression d'une extrême violence lors de l'Euro contre trois jeunes qui brandissaient un drapeau arc-en-ciel à Martigny, rappelle à chacune et chacun la nécessité de poursuivre la lutte contre la discrimination et la violence faites aux personnes LGBT en Valais. Nous nous sommes questionnés sur le meilleur endroit pour organiser une nouvelle Pride, cet événement a quelque peu accéléré les choses.
Dans un premier temps, nous avons fait une évaluation sur les lieux qui pourraient nous accueillir. Au départ, nous avions pensé à Sierre, ce pour nous rapprocher du Haut-Valais et rassembler les deux parties linguistiques du Canton. Finalement nous avons approché la Ville de Martigny et la réponse favorable nous est parvenue début 2023 déjà.

L'assemblée constituante de la Pride a eu lieu en décembre 2022. L'expérimenté Yannick Tapparel, déjà moteur de la Pride en 2015, reprenait le rôle de la Présidence, Alexandre Ferchaud s'attelait aux finances et Cindy Giroud à la communication, le nouveau Comité de la Pride 2024 était en place le soir même.

Avez-vous obtenu un soutien financier ou logistique de la Ville?

Nous avons effectivement une convention avec La Ville de Martigny. Il y a également un partenariat avec les Caves du Manoir le samedi soir.

Pourquoi une Pride en 2024?

Malgré les nombreuses améliorations pour la communauté LGBT, dont le mariage, l'adoption, il reste de nombreux domaines dans lesquels il n'est pas facile d'être soi-même, d'où le slogan de la Pride, soi-même partout. Par exemple, dans le monde du travail, des soins, de la prise en charge des personnes trans. Et malgré le discours plus ouvert de l'église catholique, par exemple, on constante tout de même que lorsqu'on aborde le sujet des thérapies de conversion, de nombreuses personnes n'avaient pas réalisé la vio-

La situation dans le monde

L'homosexualité toujours interdite dans 70 pays.
Seuls des pays d'Afrique et d'Asie condamnent l'homosexualité. Mais la situation est très contrastée selon les pays. Certains n'ont jamais pénalisé l'homosexualité, comme la Côte d'Ivoire, d'autres, tels le Gabon ou l'Angola, viennent tout juste d'abolir son interdiction. Parmi les 32 pays d'Afrique qui interdisent l'homosexualité, certains sont très peuplés: Nigeria, Ethiopie, Egypte, Tanzanie, Algérie ou Maroc. En Asie, 22 pays sont aussi dans ce cas, parmi lesquels on trouve l'Indonésie, le Bangladesh, le Pakistan, la Birmanie, l'Iran, l'Irak et Singapour.
Parmi ces pays, 12 prévoient la peine de mort pour les relations entre personnes de même sexe. Dans cette liste, on retrouve la Mauritanie, le Qatar et, depuis mars 2023, l'Ouganda.



lence de telles pratiques. Aujourd'hui, notre principale revendication concerne l'accueil et la prise en charge des personnes trans, au niveau scolaire et médical, parce que la société n'a toujours pas conscience de leur souffrance et des discriminations subies.

Pourrait-on dire aujourd'hui que cette revendication est tardive ?
Oui, en effet, si on avait mis en avant la souffrance des personnes trans en même temps que celle des personnes homosexuelles, on aurait gagné beaucoup de temps. On aurait évité à de nombreuses personnes de devoir se « cacher » derrière un masque ou dans des codes qui ne leur correspondent pas. Il y a certes des améliorations dans l'accueil, au sein des entreprises par exemple, mais le parcours d'une transition demeure extrêmement difficile et lourd à porter. Notre société a cependant toujours besoin de « ranger » les personnes dans des cases et se sent mal à l'aise avec la transidentité.

Qu'est-ce que la Pride de Martigny peut apporter pour cette revendication ?
Nous avons la responsabilité d'offrir à chacune et chacun la possibilité de s'exprimer, et le devoir de bannir de notre propre langage toute forme de discrimination. Etre soi-même implique de se sentir en sécurité et respecté partout, en tout temps.
Nous savons qu'aujourd'hui encore, des personnes sont agressées parce qu'elles sont homosexuelles ou trans. L'association Queer VS (autrefois Alpagai) et l'office cantonal de l'égalité et de la famille ont développé depuis deux ans une collaboration avec la police cantonale pour des séances d'information auprès d'aspirants de deuxième année, notamment, sur l'accueil des personnes trans. ***Mégenrer*** une personne, soit attribuer à une personne un genre dans lequel elle ne se reconnaît pas, qui ne correspond pas à son identité de genre, nécessite une compréhension de la question trans. C'est là une question de respect fondamental.

Peut-on toutefois admettre que la question du mégenrage n'est pas forcément simple ?
Oui, c'est vrai, et surtout, il faut accepter que l'on se trompe et que ce n'est pas volontaire. La fluidité des genres, la non-binarité, impliquent peut-être que l'on demande par quel pronom la personne souhaite être appelée, c'est particulièrement vrai pour les personnes en transition. Ce n'est pas compliqué, au fond !

Quelle est la situation des familles arc-en-ciel en Suisse aujourd'hui ?
Le mariage pour tou·te·s a clairement amélioré la situation des couples qui ont un désir de fonder une famille.



La Commission des affaires juridiques du Conseil national a décidé en 2022, par 21 voix contre 2 et 1 abstention, de déposer une motion visant à supprimer le délai d'attente d'un an pour l'adoption de l'enfant du conjoint, si le parent biologique constitue, à la naissance de l'enfant, une communauté de vie effective avec la personne souhaitant adopter et fait ménage commun avec elle. Cette motion a été adoptée par les deux chambres la même année. En 2024, en Valais ce délai a été réduit à 6 mois pour alléger la procédure.
Pour les couples d'hommes, la réalisation d'un éventuel désir d'enfant n'est possible que par l'adoption. La maternité de substitution (ainsi que le don d'ovules) est, et restera, interdite en Suisse pour tous les couples.

Et qu'en est-il de la naturalisation facilitée ?
Il faut être marié·e pour bénéficier de la naturalisation facilitée. Ensuite, les critères sont les mêmes pour tout le monde :

- Avoir passé au moins 5 ans en Suisse au total (dont 1 année juste avant le dépôt de la demande) ;
- Être marié·e à un·e ressortissant·e suisse depuis 3 ans (le temps du partenariat étant pris en compte dans ces 3 ans).



Crimes de haine : la situation en Suisse

Depuis 2016, les crimes de haine, la violence et la discrimination anti-LGBT peuvent être signalés à la « LGBTIQ-Helpline ». Cette antenne de signalement a pour but de rendre visible l'ampleur de la violence et de la discrimination. En effet, il n'existe toujours pas de recensement national complet, et seuls quelques cantons recensent les délits commis pour des motifs d'hostilité anti-LGBTIQ.

Un rapport sur les crimes de haine fait état des cas qui ont été signalés à la LGBT-Helpline en 2023. Et ces chiffres sont alarmants.



Cindy Giroud lors du discours à la Pride de Martigny.

305 signalements, soit plus du double rapport à l'année précédente, ce qui représente en moyenne six crimes de haine par semaine !

Environ 70 % des cas signalés concernaient des injures ou des insultes. 64 personnes avaient subi des violences physiques, ce qui représente 21 % des signalements.

40 % des signalements ont été effectués par des personnes trans, il s'agit d'un record… Comme l'année précédente, un bon quart (24 %) des cas concernaient des personnes non binaires.

15 % des crimes de haine ont été dénoncés à la police. 40 % des personnes qui ont porté plainte ont rapporté avoir reçu du soutien de la police, 19 % une réaction neutre, 11 % du rejet ou de la condescendance, tandis que 13 % ont rapporté de l'ignorance. La crainte d'être rejeté, la peur des agresseurs lors du procès, le manque de connaissances et l'estimation que l'incident n'aurait pas d'importance pour la police étaient les raisons les plus répandues de ne pas porter plainte.

Près de deux tiers des crimes de haine ont eu lieu dans les espaces publics (56 %) : 25 % dans la rue, 23 % dans les transports publics et les gares / stations et 8 % dans les parcs ou places publiques. L'antenne de signalement n'est utilisée que dans de rares cas pour signaler des cas de discours haineux ou d'autres cas de discriminations en ligne (11 % des signalements).

Deux tiers des personnes ayant signalé des cas ont moins de 30 ans : les jeunes sont donc particulièrement touchés.

Propos recueillis par Barbara Lanthemann
Photos : Coralie Pennarun

Le système des trois piliers: une arnaque antisociale



Le système de retraite suisse ne respecte pas ses engagements ! Le but légal de la prévoyance professionnel est de permettre, à celles et ceux qui en sont bénéficiaires, de maintenir leur niveau de vie de manière appropriée. Or, la précarité chez les personnes âgées prouve que cet objectif est loin d'être atteint.

En effet, environ 46'000 seniors vivent dans des situations de précarité extrême : ceux et celles-ci n'ont pas de fortune et sont sous le seuil de pauvreté absolu.

Nous devons donc lutter pour réformer le système de retraite en sa totalité, et plus particulièrement le deuxième et le troisième pilier, car c'est leur fonctionnement qui est à l'origine des importantes inégalités de situation financière des retraité·es.

Revenir rapidement sur l'histoire du système suisse des trois piliers permet de comprendre facilement l'origine des problèmes que nous pouvons lui reprocher. Bien que la proposition d'un tel système vienne formellement du Conseil Fédéral au travers d'un contre-projet à une initiative du Parti du Travail (PdT-POP) passé en votation en 1972, l'impulsion originale est à attribuer aux assureurs-vie qui se mettent désormais, grâce à celui-ci, plein les poches grâce à notre prévoyance professionnelle. Face au PdT-POP qui propose une super-AVS garantissant une rente à 60 % du salaire brut des cinq meilleures années, les assureurs ont fait le lobbying nécessaire, sur une dizaine d'années, pour que ce soit un système à trois piliers qui soit mis en place. Le premier étant un pilier social, le deuxième une manière pour les assureurs d'étendre leur marché à toute la population suisse au-dessus du seuil d'accès et le troisième une source d'épargne exonérable d'impôts pour les riches. Ce n'est pas d'un système de retraite comme celui-ci dont nous avons besoin. Le système à trois piliers actuel n'est même pas un compromis des partenaires sociaux, car le PS de l'époque a cédé à son introduction malgré le non-respect des conditions qu'il avait posées. Celles-ci étaient, entre autres, le calcul des rentes du deuxième pilier par rapport au salaire et non à l'avoir de prévoyance, l'indexation des rentes à l'inflation et la transparence du système.

Comme le PdT-POP de l'époque, nous devons revendiquer un pilier unique : l'AVS.

Le deuxième et troisième pilier ne sont donc pas réformables, car leur objectif principal est d'être profitable financièrement aux assureurs, non aux rentier·ères. Pour cela, les caisses de pensions et leurs requins de la finance investissent notre argent dans les énergies fossiles et dans l'armement, mettant par ailleurs autant en danger notre avenir que nos fonds.



Quelle alternative donc à ce système ? La réponse est sous nos yeux. Comme le PdT-POP de l'époque, nous devons revendiquer un pilier unique : l'AVS. Réattribuer les avoirs du deuxième pilier à une AVS résoudrait la plupart des problèmes auxquels nous sommes confrontés avec la formule actuelle. L'AVS est une assurance sociale bien plus solidaire que la prévoyance professionnelle, surtout pour les femmes qui ont plus souvent des emplois précaires, à temps partiel ou qui font du travail du care. Elle propose, par exemple, des bonifications pour tâches éducatives et elle n'est pas soumise au même seuil d'accès qui pénalise le cumul d'emploi à temps partiel que la prévoyance professionnelle. Ces deux éléments comblent partiellement les inégalités de rentes liées au genre.

Ne soutenons donc pas cette réforme de la LPP soi-disant bénéfique pour les femmes, mais proposons une réforme pour un pilier unique, féministe, durable et solidaire !

Julien Berthod, co-président JSVr

Une maison qui n'a pas de nom ?

« L'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent ; elle compromet, dans le présent, l'action même. » **(Bloch, 1949)**

Le Parti socialiste possède un bâtiment, un lieu de travail, de rencontre, un lieu où les décisions se prennent, où les débats se font, un lieu où l'on rêve de progrès, un lieu où l'on se sent chez soi. Cela fait 50 ans que le Parti Socialiste détient sa maison à Sion, au centre-ville. 50 ans, deux générations, c'est le temps où la mémoire s'efface, où la transmission se raréfie, et où l'ignorance, ennemie de l'action et du progrès, s'installe pernicieusement. La mise en lumière de l'histoire de ce bâtiment cherche donc à pallier cette perte de connaissance, non pas pour se gargariser et se complaire dans la satisfaction, mais bel et bien pour comprendre notre passé et mieux construire notre futur.



Force est de constater que cet édifice possède une particularité étonnante : il n'a pas de nom. Organisé en société immobilière, son nom officiel « SI rue de Conthey n° 2 SA » est rarement, pour ne pas dire jamais, utilisé par les militant·es et personnes qui la côtoient. Les archives, procès-verbaux de séances, et convocations parlent tantôt de « local de la maison socialiste à Sion », parfois de « local du PSV » et régulièrement de « Maison socialiste Rue de Conthey 2 ». Si nous pouvons comprendre que, durant les premières années, un nom officiel a de la peine à s'établir, notre incrédulité se ravive lorsque l'on se rend compte que cette situation perdure ! La presse et notamment *Le Peuple Valaisan,* organe du Parti depuis 1922, mentionne autant « Maison socialiste » que « Maison du peuple » sans réelle distinction et parfois même « SI Rue de Conthey No 2 SA » lors de convocations officielles principalement. La presse conservatrice, *Nouvelliste* en tête, utilise quelquefois la dénomination critique « Kremlin », comme le relève *Le Peuple Valaisan* en 1983. Le problème de dénomination peut, certes, apparaître comme une simple question administrative, mais en réalité c'est une dénomination commune qui permet d'insuffler un sentiment d'appartenance. Alors le plus important est que les utilisateurs/trices adoptent une appellation unanime qui leur permette de se reconnaître sous la même bannière. Pour les administrateurs/trices du bâtiment, on parle de « bureau du PS » ou simplement de la « SI ». Auprès de quelques jeunes socialistes, cette maison, qui est un lieu d'assemblées, de conférences et d'apéros où la convivialité et les rencontres sont souvent maître-mot, prend principalement le nom de « Maison du peuple », voire « Casa del popolo » et « Mdp » pour les intimes. Ou, notre bâtiment ne devrait-il pas avoir un bistrot pour devenir une maison du peuple, comme le relève Charles-Edouard Bagnoud, ancien administrateur. En somme, on nomme la maison en fonction de l'utilisation que l'on en fait.

A Sion en tout cas, ce bâtiment est principalement le stamm du Parti socialiste ce qui en fait une *Maison socialiste.* JS, nous en connaissions surtout les sous-sols qui abritent nos assemblées et, à l'entrée, nos moments de convivialité comme notre traditionnel vin chaud, alors nous avons pris beaucoup de plaisir à effectuer cette recherche, car elle nous a ouvert la porte d'une autre *Maison socialiste.* Nous avons vécu cette épopée historique comme une expédition de montagne, dont la marche d'approche a débuté en avril 2024, lorsque nous commencions à monter dans les étages de la maison…

D'abord, nous avons grimpé jusqu'au point culminant : les combles. Après une intense préparation hivernale et délestés de toute crainte, nous avons démarré notre ascension vers les archives. Au sommet, un paysage à 360 degrés nous est offert : des classeurs à perte de vue. Nous avons sé-





lectionné les archives qui nous concernent. Ravitaillés en procès-verbaux, nous avons pu entamer une courte descente vers le secrétariat situé au deuxième étage. Cécile Nouvet nous a accueilli dans ce refuge alpin et nous avons vite compris qu'il deviendrait notre camp de base pour les prochains mois. Ainsi, s'en suivirent plusieurs weekends d'expéditions et de recherches dans les archives. Parfois, il fallait abandonner notre piste qui ne menait nulle part. D'autres fois, l'un de nous s'exclamait « j'ai trouvé la mine ! », alors que l'autre avait déjà exploré cette piste. Finalement, nous avons aiguisé notre regard pour nous focaliser sur notre objet de recherche et nous avons pu rédiger une première carte chronologique de l'histoire de la Maison socialiste. Cette ébauche constitue la base de notre travail.

Après une pause bien méritée sur le balcon du deuxième étage, nous avons confronté notre « plan » à ceux préexistants. Cette phase de recherche bibliographique est comparable à un long plat dans une randonnée : chronophage si on perd de vue l'objectif. Nous avons d'une part été amenés vers l'histoire du socialisme en Suisse et en Valais pour inscrire notre maison dans ce contexte. D'autre part, nous avons cherché les origines des maisons du peuple en Suisse et ailleurs. En complément, nous avons consulté des articles de journaux dans *Le Peuple* et même dans *Le Nouvelliste* qui font référence à cette fameuse rue de Conthey 2 à Sion. Il est vite arrivé de s'égarer dans ces pages de livres et de journaux. Nous craignions aussi de nous faire entraîner dans une crevasse, comme le marché du vendredi et ses musiques enivrantes. Il s'agissait alors de garder le « Cap MDP ».

Ensuite, une nouvelle ascension se profilait. Nous avions certes un solide entraînement dans les archives et une boussole bibliographique irréfutable, mais la visibilité baissait, compte tenu de quelques contradictions sur notre carte. Afin d'éviter certains écueils téléologiques et raccourcis douteux, nous avons préféré nous faire accompagner par quelques connaisseurs du terrain, durant la montée. Nous avons été guidés par d'ancien·nes ou actuel·les administrateurs/trices et par des utilisateurs/trices fréquent·es. Avec cette cordée, nous avons réalisé une série d'entretiens qui nous a permis de valider ou d'invalider nos découvertes. Arrivés à cet ultime sommet de recherche, il nous restait la longue descente de rédaction et de correction, épaulés par une équipe de relecture assidue.

Ces différentes phases de notre expédition nous ont donné le matériel pour mettre en évidence les principaux défis auxquels étaient confrontés les pionniers de la *Maison socialiste,* les premiers à avoir mené cette expédition. Nous avons cherché à être au plus proche de la réalité, fidèles aux acteurs et à leurs actions, bien que de nombreuses zones d'ombre sont encore à explorer.

Excepté quelques courbatures au poignet, aucune blessure n'est à déplorer. Ainsi, nous nous réjouissons de partager avec vous cette expérience le 24 août, lors du vernissage de l'exposition. Nous retraçons également plus en détail l'histoire de la *Maison socialiste* dans une brochure, que vous pourrez acquérir pour la modique somme de 20 francs.

Alexandre Bochatay et Benoît Moret



le peuple.VS

Abonne-toi ou souscris un abonnement supplémentaire à Fr. 5.- ici



PS Parti socialiste du Valais romand

Le peuple.vs est produit par une rédaction composée de militant·e·s. La rédaction est ouverte à chaque membre du PSVr. Nous accueillons volontiers vos textes à l'adresse: redaction@le-peuplevs.ch (max. 1700 caractères).

20 août	18 h 00	Comité directeur
20 août	19 h 00	Conseil de parti
24 août	11 h 00	50 ans de la Maison du peuple
24 septembre	18 h 30	Comité directeur
22 octobre	18 h 00	Comité directeur
22 octobre	19 h 00	Conseil de parti
12 novembre	18 h 30	Comité directeur
23 novembre	16 h 00	Congrès du PSVr
17 décembre	11 h 45	Comité directeur

Impressum

Mensuel
13e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Yoann Bodrito
redaction@le-peuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.–
de soutien CHF 130.–
supplémentaire CHF 5.–
membres JSVr CHF 50.–
abonnement@le-peuplevs.ch

Tarifs de publicité : CHF 200.– (1/8 page)
CHF 400.– (1/4 page)
CHF 800.– (1/2 page)
CHF 1600.– (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion
079 443 76 41
publicite@le-peuplevs.ch

Maquette: Stampo SA - Romaine Zufferey

Parution: 11 numéros par année